EINVILLE au JARD

54370

Pour consulter le site Internet : https://einville-au-jard.fr/

Pour envoyer un mail : contact.mairie@einville-au-jard.fr

Pour s'informer : IntraMuros via Google Play et App Store
Page Facebook : Commune d'Einville au Jard

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 5

Convoqué le 08 octobre 2026, le conseil municipal s'est réuni le mardi 13 octobre 2026 à 20h30, sous la présidence de M. Michel VOGIN, Maire.

Personnes présentes : Christian BRICOT, Céline CHRETIEN, Isabelle GENIN, Mathilde GONCALVES, Flavien GUENIN, Emmanuelle GUERRE, Alice HELLÉ, Alain HENRY, Colette LANGKUST, Catherine MIDON, Philippe MORAND, Benoit VERDENAL, Fabrice YONGBLOUTT.

Personne excusée : Sabrina POGGIOLI

Le Maire, président du conseil municipal, ouvre la séance à 20h30.
Philippe MORAND est désigné secrétaire de séance.

Le Maire présente à l'assemblée les arrêtés qu'il a pris.

Commissions

- **Commission « Jeunesse – Sport – Vie associative – Conseil municipal des jeunes – Intergénérationnel » du 25/09/2026**

Emmanuelle GUERRE précise que plus 160 personnes ont répondu à l'invitation des organisateurs, venant de 20 communes du territoire du Sânon ou de villages proches. Plus de 60 bénévoles des associations étaient également présents.
Le vendredi 4 octobre après-midi, les élèves du primaire de l'Ecole René Schweitzer ont pu s'initier à la pratique sportive.
A l'exception du Club de Handball de Coincourt qui s'était excusé, la totalité des associations ayant participé à la fête des Assos sur les 2 jours étaient présentes. Un tour de table de chacune a permis de recueillir leurs remarques.
Globalement, les associations sont très satisfaites des 2 journées en termes d'organisation, d'ambiance et de retombées au niveau de leurs activités. Des points sont bien sûr à améliorer.
Michel VOGIN a détaillé les modalités des différents aides de la commune auprès des associations et de leurs adhérents einvillois.

- **Commission « Information – Communication – Conseil des Sages – Réunions de quartier » du 06/10/2026**

Philippe MORAND revient sur la parution du bulletin semestriel du premier semestre 2026 dont la distribution n'est intervenue qu'à la mi-septembre. Il convient de réduire les délais de retour des articles, le temps des échanges au niveau de la finalisation de la maquette, et de veiller à la qualité des photos. Une procédure est définie pour réaliser ces objectifs.

Il est convenu de se doter du logiciel CANVA PRO.
La trame générale de la dernière parution a séduit et sera donc reconduite.
Les membres de la commission se sont répartis les différents thèmes à finaliser pour le 15 décembre. Les élèves de l'école d'Einville seront invités à réaliser un dessin sur le thème de Noël, certains seront intégrés dans le bulletin du second semestre. L'EHPAD sera sollicité pour les exposer et pourquoi pas d'autres lieux.
Les Einvillois peuvent faire parvenir leurs photos du village sur l'adresse de la Mairie (taille mini 4 MO).
7 familles einvilloises ont fait connaitre leur choix de ne plus recevoir le bulletin semestriel en version papier, une information sera donnée avec le lien direct pour le télécharger, sachant qu'il est disponible sur le site internet de la commune dans la rubrique kiosque.
Ensuite, Philippe MORAND a détaillé le projet signalétique qui fait l'objet d'une subvention LEADER sollicitée en 2025 pour la partie « Halte fluviale ». Elle est complétée pour la refonte de l'affichage Place de la Fontaine.
Seront présentés :
 Plan d'Einville en support rigide,
 Les activités : commerces, artisans, professions libérales, services
 L'histoire d'Einville sur 5 thèmes majeurs
 Le parcours Itinéraire découverte

Michel VOGIN fait part de la démarche « Conseil des Sages » ou une autre dénomination.
Ce groupe de réflexion est constitué par les Einvilloises ou Einvillois qui, avec leurs connaissances, leurs compétences, leur envie de participer à la mise en œuvre de projets, souhaitent contribuer au développement de notre village. Les personnes de plus de 55 ans mais également tout autre personne qui est intéressée par la cause publique est la bienvenue.
Faites-vous connaitre en mairie : 03 83 72 92 01 ou contact.mairie@einville-au-jard.fr

- **Commission « Jeunesse – Sport – Vie associative – Conseil municipal des jeunes – Intergénérationnel » du 08/10/2026**

Emmanuelle GUERRE fait part du souhait de la commission de la mise en place d'un Conseil Municipal de Jeunes. Une piste pourrait être de le situer à un échelon intercommunal, ce qui permettrait de fédérer un plus grand nombre de jeunes. Guillaume FELLOUS, en charge du Contrat Territorial Global au sein de la Communauté de Communes, sera contacté.
La Commission prévoit également la mise en place d'un chantier jeunes lors des vacances d'avril 2027. Il s'adressera aux jeunes Einvillois de 12 à 15 ans. Des pistes de travaux ou d'actions ont été évoquées.
Un travail a été engagé pour compléter le règlement intérieur d'utilisation et de mise à disposition des salles du Familial au profit des associations et des particuliers. Des définitions sont à préciser pour assurer un juste équilibre entre les associations d'une part, et les modalités d'utilisation tout public d'autre part.
La Commission a confirmé ou retenu diverses dates pour des manifestations :
 Repas des Ainés le 12 décembre (65 ans)
 Cérémonie des vœux en janvier
 Tournoi jeunes sport équipe Gymnase en février
 Fêtes inter associations au printemps
 Fête des associations début septembre 2027

- **Commission « Travaux – Urbanisme – Sécurité – Risques naturels – Personnel technique communal » du 09/10/2026**

Flavien GUENIN et Christian BRICOT détaillent les travaux à effectuer pour se mettre en conformité avec la réglementation relative aux passages protégés et la distance de ce dernier avec les emplacements de stationnement dans le sens de la circulation. Certains passages sont à modifier, quelques places de stationnement à supprimer. Des devis de traçage sont sollicités.
Un retour est fait sur les travaux récemment réalisés : remplacement éclairage salle Mirabelle, barillet et mécanisme porte d'entrée du Familial, mise en place de bancs, enlèvement embâcles Sânon, nettoyage ancienne route de Bauzemont, …
Christian BRICOT fait le point sur l'abattage des peupliers vieille route de Bauzemont ; dans un premier temps, il est prévu de couper 25 % des peupliers malades en ciblant les plus atteints et en veillant à une cohérence, le remplacement de ceux-ci par de nouveaux peupliers et là où cela sera possible par une autre essence voir des fruitiers. Le prestataire propose que le prix des arbres abattus permette de financer la prestation et la replantation.
Le devis d'acquisition de la balayeuse a été signé (3 offres), la benne du camion communal sera réparée.
L'accès PMR à l'arrière de la halte fluviale sera réalisé.

Les travaux Grande Rue initiés par le Département consistant au remplacement des enrobés de la Place de la Fontaine jusqu'à l'intersection route de Maixe et le plan de circulation ont été présentés.
Une réflexion a débuté sur les travaux à programmer en 2027.

Délibérations

- **Compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal**

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

- **Modifications des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire**

Considérant que la modification des statuts porte sur l'intégration de la notion d'investissement pour le chapitre « restauration » et quelques modifications sur des articles ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette modification des statuts dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire du Sânon telle qu'elle a été approuvée par le comité syndical dans sa délibération en date du 14/09/2026 ;
- d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire du Sânon, annexés à la présente délibération ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président du Syndicat Intercommunal Scolaire du Sânon et aux services compétents de l'Etat.

- **Convention GHEMM**

M. le maire précise que la convention de mise à disposition d'un agent du centre hospitalier de Lunéville auprès de la commune arrive à échéance le 31/12/2026 et qu'il convient de la renouveler.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif principal de deuxième classe à temps non complet à raison de 15/35ème, à compter du 1er janvier 2027 pour une période de 3 ans renouvelable.

- **Participation et convention voirie Chemin de sur Rambour (rue Paul Carabin)**

M. le maire rappelle qu'une convention réglant les modalités de répartition des travaux, des études et des honoraires relatifs aux travaux de « requalification du Chemin de Sur Rambour et aménagement quais et parkings des établissements scolaires » a été conclue entre le Conseil départemental, le Syndicat Intercommunal Scolaire du Sânon, le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Einville-au-Jard et la Commune d'Einville-au-Jard.
A ce jour, il convient d'établir des avenants, sous réserve de l'accord de chaque partenaire, afin de définir :

- une nouvelle répartition de l'enveloppe financière entre les différents mandants et le mandataire
- la prise en compte des coûts engendrés par la révision des prix des marchés
- la rétrocession des subventions suivant la nature des travaux et la base subventionnable (travaux éligibles).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces modifications sous réserve de la validation de l'ensemble des contractants
- autorise M. le maire à signer tout document, avenants à la convention.

(1 abstention)

- **Décision modificative n°1**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident d'ouvrir les crédits suivants au budget 2026 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615231 (011) : Entretien, réparations voiries	-8 500,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	11 900,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	-9 700,00		
6450 (012) : Charges sécurité sociale et prévoyance	6 300,00		
TOTAL DEPENSES	**0,00**	**TOTAL RECETTES**	**0,00**

- **Décision modificative n°2**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident d'ouvrir les crédits suivants au budget 2026 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-97 240,00
		231 (23) Immobilisations corporelles en cours	97 240,00
TOTAL DEPENSES	**0,00**	TOTAL RECETTES	**0,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section investissement	-97 240,00		
TOTAL DEPENSES	**-97 240,00**	TOTAL RECETTES	**0,00**

- **Précision sur l'emprise de la rue Paul Carabin**

Par délibération n°2026/013, en hommage à M. Paul CARABIN, une partie du chemin de Sur Rambour et le chemin de la Maladrie ont changé de nom pour devenir la rue Paul Carabin.
Afin de définir précisément l'emprise de cette voie, un plan sera annexé à la délibération ; la rue démarre du chemin de l'embranchement RD 2 qui longe le gymnase pour se poursuivre à droite après le château d'eau en direction de la rue Aristide Briand.
Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- **Proposition des coupes de l'exercice 2027**

Après avoir entendu l'exposé et avoir délibéré, le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, comme suit la destination des coupes de l'exercice 2027 :

1. Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2027 présenté.
Approuve les martelages dans les parcelles : 20 et 31 à marteler durant l'hiver 2026-2027.

2. Autorise l'agent ONF à marteler et vendre des produits accidentels pour leur qualité (bois d'œuvre ou bois de chauffage).

3. Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2027.

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers
Unités de gestion n° 20, 31.
Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre.

essences	toutes
Ø minimum à 1,30 m	35 cm

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits :
Autorise la vente par l'ONF de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

- **Admission en non-valeur**

Le Service de Gestion Comptable de Lunéville a présenté à la commune une liste de créances à admettre en non-valeur (n° 7072300032) pour un montant total de 0.04 €.
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'admettre en non-valeur :

- 0.04 € sur le titre de recettes n° 171 – exercice 2022.

- **Régularisation d'un terrain**

Un propriétaire en bordure de forêt a empiété sur la parcelle qui fait partie de la forêt communale. Il a également effectué une coupe des arbres qui étaient situés sur cette partie de la parcelle.
L'Office National des Forêts a été sollicité pour chiffrer la valeur du terrain (environ 901 m²) et celle du bois.
Sur cette base les valeurs proposées sont :
. terrain : 250 €
. bois : 1 500 €
Les honoraires du géomètre en charge de la division parcellaire et les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- valide ces dispositions (sous réserve de la distraction du régime forestier par l'O.N.F) ;
- autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Les 2 parties conviennent de désigner Maître Mélanie NOIRET comme notaire, dont l'office notarial est situé 6 rue des Cités Cécile – 54300 LUNEVILLE.
(13 pour et 1 contre)

- **Rapport de gestion de la SPL-Xdemat**

Par délibération du 09/11/2017, la commune d'EINVILLE AU JARD a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc…
A présent, en application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient pour chaque collectivité actionnaire de la société, de se prononcer après un débat, sur le rapport écrit qui lui est soumis par son représentant au Conseil d'administration, comprenant notamment des informations générales sur les modifications des statuts et des éléments financiers.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 487 au 31 décembre 2025),
- un chiffre d'affaires de 1 494 889 €,
- et un résultat de 242 359 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire et par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et des développements ainsi que par la rémunération plus conséquente de placements bancaires mais également en 2025, par la vente moindre de certificats électroniques durant l'année pré-électorale et par la hausse des dépenses de salaires et de charges sociales compte tenu du renforcement de l'équipe de salariés de la société, réalisé pour maintenir voire renforcer la qualité de service proposée aux actionnaires.

Par ailleurs, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, a décidé de modifier les statuts de la manière suivante :

- porter à 85 ans, l'âge maximum possible d'exercice de leurs fonctions, pour les dirigeants de la Société (administrateur personne physique ou pour le représentant d'une personne morale administrateur, Président du Conseil d'administration, Directeur Général, Directeur Général Délégué…) ;
- confier au même élu (dans l'hypothèse où le nombre de sièges au conseil d'administration ne suffit pas à assurer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital), la représentation au Conseil d'administration et la présidence d'une assemblée spéciale

Le Conseil municipal, après examen, décide, à l'unanimité, d'approuver ledit rapport écrit et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

- **<u>Assurance statutaire</u>**

Le Centre de Gestion nous informe sur les conditions tarifaires négociées pour 2027-2030 concernant l'assurance couvrant les risques statutaires de nos agents (prise en charge salaires et charges sociales).
A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer l'adhésion de ce nouveau contrat de groupe au taux de 5,65 % pour les agents affiliés à la CNRACL (franchise de 30 jours) et de 1,25 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC (franchise de 10 jours).

Pour les agents relevant de la CNRACL (agents titulaires ou stagiaires – temps de travail > 28h/semaine) :
<u>Risques garantis</u> :

- Décès
- Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle (AT/MP)
- Congé de longue maladie (CLM), congé maladie longue durée (CLD)
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire (MO) ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée ci-dessous *(au vu du choix fait par la collectivité)*
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé
- Disponibilité d'office à titre conservatoire

Pour les agents relevant de l'IRCANTEC (contractuels ou agents < 28h/semaine) :
<u>Risques garantis</u> :

- Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle (AT/MP) (Indemnités journalières exclusivement, hors frais médicaux : les frais médicaux relèvent de la CPAM)
- Congé de grave maladie (CGM)
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire (MO) à l'expiration d'une période de franchise mentionnée ci-dessous (au vu du choix fait par la collectivité) NB : Pas de TPT garanti pour les agents IRCANTEC, uniquement pour les CNRACL

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **<u>Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale Ordinaire de liquidation de la SPL IN-PACT GL</u>**

Dans le cadre la procédure de dissolution et de liquidation amiable de la Société Publique Locale (SPL) IN-PACT GL, une Assemblée Générale Ordinaire de liquidation est organisée.
Cette assemblée a pour objet de soumettre à l'approbation des actionnaires les comptes définitifs de liquidation et de statuer sur la clôture des opérations de liquidation de la société.
Pour participer à cette assemblée, le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Colette LANGKUST, adjointe au maire, représentante de la collectivité.

Questions diverses

Monsieur Fabrice YONGBLOUTT interroge le maire concernant la rue des Mouchottes. Il souhaite savoir si les installations dans cette rue sont frappées d'alignement car un coffret électrique d'une maison en construction n'est pas aligné et posera problème. Il est précisé qu'un plan d'alignement existe sur la zone concernée.

Le maire invite l'ensemble des conseillers municipaux à signaler les lampes d'éclairage public hors service auprès de la mairie pour qu'elles soient remplacées au plus vite.

Informations diverses

Information sur la Taxe Habitation sur les Logements Vacants (THLV)
Cette taxe peut être mise en place dans les communes ne figurant pas en zone tendue ou touristique, telle que Einville-au-Jard. Elle est fixée par délibération du Conseil Municipal avant le 1er octobre de chaque année pour application l'année suivante.
Sont exclus du champ d'application :
 Les logements occupés est supérieure à 90 jours consécutifs dans les deux dernières années.
 Les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire.
 Les logements non pourvus des éléments de confort minimum.
 Les logements non meublés.
La Commission « Finances » étudiera cette THLV.

Rencontre avec la Poste
Les responsables du bureau de poste d'Einville ont rencontré le maire. Un point sur la fréquentation a été fait, il demeure faible. Le maire a confirmé la volonté de la commune de conserver ce bureau de poste.

Communauté de brigades de gendarmerie d'Einville-au-Jard
Un changement de commandement est intervenu. Le major Brice fait valoir ses droits à la retraite, il sera remplacé par le Major Gabriel VISCA et l'adjudant-chef Jean Charles THIEBAUT.

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été présenté, avec les différentes aires et leur composition. La CC du Pays du Sânon n'est pas identifiée comme territoire prescrit dans le futur schéma.

Diagnostic logement communal sur le territoire Nancy Sud
Le pôle métropolitain a réalisé une étude relative au logement communal dans les intercommunalités de la zone Nancy Sud. Le territoire du Sânon avec ses 28 communes et 5795 habitants comprend 27 logements communaux soit 7,6 logements pour 1000 habitants (les autres intercos vont de 3 à 16,6), ces logements sont d'une surface moyenne de 91 m² (76 à 91), un loyer m² de 6,5 € mensuel (5,4 à 6,50) avec un taux d'occupation de 96,3 % (89,5 à 96,3).
La commune d'Einville possède 11 logements.

Travaux enrobés 22 et 23 octobre 2026 Grande Rue
La DITAM, qui gère les routes départementales, a prévu le remplacement des enrobés de la Grande Rue dans sa partie qui démarre de la Place de la Fontaine à l'intersection de la Route de Maixe. La circulation sera interdite les 22 et 23 octobre, les riverains pourront accéder à leur habitation le jeudi 22 octobre à compter de 18h00 jusqu'au vendredi matin 7h00. Les commerces, services, professions libérales seront accessibles. Pour rejoindre la place de la Fontaine, il conviendra d'utiliser la rue Karquel ou la rue du Château. Le plan général de circulation est disponible sur Intramuros, sur la page Facebook et sur le site internet de la commune.

Vignettes de déchetterie
Pour rappel, tous les habitants doivent aller chercher la nouvelle vignette de déchetterie à la CCPS et pour cela se munir de la carte grise du véhicule. En cas de besoin, ils peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie aux heures d'ouverture pour les aider dans la démarche.

Etat de catastrophe naturelle sécheresse

Les habitants de la commune concernés par des désordres sur les habitations doivent se faire connaitre en mairie. L'éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle ne pourra être se faire qu'au cours du premier semestre de 2027, après un rapport établi par Météo France.

Calendrier de chasse

L'ACCA d'Einville a communiqué les jours de chasse en forets à savoir : 24/10- 7/11 -16/11 – 28/11 – 12/12- 30/12 - 16/01- 30/01.

Affouage Bois

Les inscriptions pour l'affouage 2026/2027 sont ouvertes jusqu'au 23 octobre. L'inscription peut se faire par mail à l'adresse de la mairie.

Plan local urbanisme Intercommunal

Une réunion d'information relatif à la mise en du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui sera une compétence obligatoire sauf décision contraires des communes de la CCPS a eu lieu le 5 octobre 2026. Cette réunion a ressemblé les élus des 28 communes.

Ruelle Rue de la Halle/Rue Neuve

Le maire a été destinataire d'un courrier signé « les habitants de la Rue Neuve, Rue de la Halle, Rue du Puits Gros Yeux, Rue des Remparts » sans autre précision. Ce courrier fait état de mécontentement en raison de la fermeture à toute circulation de la ruelle, et la durée de celle-ci. Le courrier fait état de gênes et difficultés pour les riverains.

Le Maire précise que des arrêtes de voirie et de circulation ont été pris couvrant la totalité des périodes. Il rappelle que la sécurité de tous doit être la priorité et qu'il est inconcevable de laisser des travaux se réaliser dans une zone où les engins manœuvrent et où le risque de chutes de matériaux ou autres est avéré.

Repas des Ainés

Tous les habitantes et habitants d'Einville **né(es) en 1961 et avant sont conviés à participer à cette journée conviviale le 12 décembre à compter de 11h30**. Vous pouvez vous faire connaitre auprès du secrétariat de mairie : 03 83 72 92 01.

Les membres du CCAS prendront contact avec les personnes concernées pour les inscriptions.

Le conseil a pris fin à 22h55.

Tableau dates de collecte des sacs jaunes (semaines impaires) et des containers (semaines paires)

Semaine	**Sacs Jaunes**	Semaine	**Containers**
43	Jeudi 22 octobre 2026		
45	Jeudi 5 novembre 2026	44	Jeudi 29 octobre 2026
47	Jeudi 19 novembre 2026	46	Jeudi 12 novembre 2026
49	Jeudi 3 décembre 2026	48	Jeudi 26 novembre 2026